Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le 14/04/2025
ID : 081-200034049-20250324-2025_22-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2025-22

Séance du 24 mars 2025 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le dix-huit mars, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres
Afférents au CC : 36
En exercice : 30
Ayant pris part à la délibération : 34

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Rémi ROUQUETTE, Monsieur Claude ROQUES, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Madame Christiane ENJALBERT, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROLLAND, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Isabelle CALMET, Monsieur jean Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Monsieur Alain BOYER, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Eric THIELE, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Madame Nathalie FABRE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Monsieur Bernard TROUILHET.

Excusés donnant procuration : Monsieur Alain HERNANDEZ donnant procuration à Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Jean-Pierre LESCURE donnant procuration à Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Anna CALS donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE.

Excusés : Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Virginie BOU

Secrétaire de Séance : Madame Véronique LACROIX.

Objet de la délibération : Compétence optionnelle « Création, aménagement, entretien de la voirie d'intérêt communautaire » : Modification de la liste des voies d'intérêt communautaire

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que dans sa séance du 19 décembre 2016 *(délibération n° 2016-82)*, le Conseil Communautaire a arrêté les critères concourant à la définition de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Création, aménagement, entretien de la voirie d'intérêt communautaire ».

Dans la liste des voies d'intérêt communautaire (VIC) annexée à cette délibération figure, sur la Commune de Lombers, la VIC n ° 47 portant l'appellation « La Goutinarié ».

Par arrêté municipal n° 2024-68 en date du 3 décembre 2024, les voies menant au lieu-dit « La Goutinarié basse » ont été transformées en impasse et la circulation de tout véhicule à moteur interdite au-delà des points matérialisés par un panneau « voie sans issue ».

La continuité de la circulation entre les routes départementales n° 4 et 41 n'étant plus assurée, la VIC n° 47 ne remplit plus les conditions pour être reconnue d'intérêt communautaire.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide de retirer de la liste des voies d'intérêt communautaire la VIC n° 47.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,

Le Président,
Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté de Communes Centre Tarn

La Secrétaire de séance,
Véronique LACROIX